

Commune de HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, Rue de la Vierge - 70440 HAUT du THEM

Tél. 03 84 20 40 84 – Fax. 03 84 63 86 80

Courriel : mairieduhautduthem@wanadoo.fr

**** CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 26 mars 2010 ****

Présents : M. CLAUDEL Hubert, maire - Mmes & MM Sylviane VALDENNAIRE - Martine BENCHIHA - Roger TOURDOT - Claude LAMBOLEY - Bernard DURRINGER - Jean-Luc DAVAL - Emmanuelle GENEY - Christian GUERRE - Evelyne GUERRE - Bernadette JACQUOT - Mireille LAMBOLEY - Thierry MAURICE - Joseph VICAIRE.

Absentes ayant donné pouvoir : Virginie LUTTRINGER à Claude LAMBOLEY.

En début de réunion, le Maire accueille les conseillers présents, et rappelle le décès brutal de M. Gaston JEANROY, père de Yves JEANROY, ancien conseiller et adjoint, lui-même hospitalisé. Il renouvelle ses condoléances à la famille et ses souhaits de rétablissement à Yves et à une autre personne gravement malade.

Il signale qu'une délibération supplémentaire serait à prendre pour une convention de maintenance informatique, l'assemblée donne son accord.

1 – Compte administratif 2009 :

Le conseil, sous la présidence de Mme Sylviane VALDENNAIRE, Maire adjointe a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2009 présenté par M. Hubert CLAUDEL, Maire, qui s'établit comme suit :

- en *fonctionnement*, dépenses : 221 802,35 €, recettes : 443 488,48 € }
- en *investissement*, dépenses : 435 047,06 €, recettes : 214 936,45 € }
- Reste à réaliser en investissement, dépenses et recettes : 13 990,00 €

Excédent final global de clôture : 1 575,52 €

2- Compte de Gestion 2010 :

Le conseil a approuvé dans les mêmes termes le compte de gestion 2009, établi par le Receveur Municipal.

3 – Subventions 2010, voyages scolaires :

Le Conseil a validé la liste des associations bénéficiaires de subventions en 2010, ainsi que la somme qui leur est attribuée, soit un montant total de 1 740 € à inscrire à l'article 6574 du Budget Primitif.

Parmi les aides aux familles pour les voyages scolaires, une somme de 40 € a été attribuée pour un voyage en Angleterre.

4 – Vote des taxes locales 2010 :

L'amélioration de l'effort fiscal qui nous est demandé en vue de l'octroi des subventions et la possibilité de continuer à réaliser des travaux ont conduit le Conseil à appliquer une légère augmentation des taux (1%).

Les taux retenus pour 2010 sont les suivants : Taxe d'habitation 4,22% (au lieu de 4,18%) ; Taxe sur le foncier bâti : 10,29 % (au lieu de 10,19 %) Taxe sur le foncier non bâti : 36,32 % (au lieu de 35,96 %) ; Cotisation foncière des Entreprises : 4,32 % (au lieu de 4,28 %).

5 – Convention de maintenance informatique :

Le Conseil a décidé de souscrire un contrat de maintenance pour l'ensemble du matériel informatique et des logiciels auprès de la société JL Concept de Ronchamp, pour un montant annuel HT de 500 €.

Questions diverses :

⇒ Le Maire a fait le point sur l'état d'avancement de la Carte Communale (dossier déposé en cours d'instruction).